

STATIONNEMENT HIVERNAL DE NUIT

Du 15 novembre 2020 au 1^{er} avril 2021

AUTORISÉ OU INTERDIT?

Abonnez-vous à l'alerte stationnement hivernal au magog.b-citi.com!



961262<

L'ANNÉE 2020 A ÉTÉ DIFFICILE? COMMENCEZ 2021 DU BON PIED!

ville.magog.qc.ca/emplois

Plusieurs emplois
manuels disponibles!

VILLE DE
Magog

961262<

STATIONNEMENT HIVERNAL DE NUIT

Du 15 novembre 2020 au 1^{er} avril 2021

AUTORISÉ OU INTERDIT?

Abonnez-vous à l'alerte stationnement hivernal au magog.b-citi.com!



>292197

TRAVAUX PUBLICS



LA TOILETTE N'EST PAS UNE POUBELLE!



LA TOILETTE N'EST PAS UNE POUBELLE!

Certains objets comme les tampons hygiéniques, les cotons-tiges, les lingettes pour bébé, la soie dentaire, les matières dangereuses et les corps gras, peuvent obstruer les canalisations, causer des dommages aux installations municipales et à vos fosses septiques de même que

provoquer des refoulements d'égout dans les résidences.

www.ville.magog.qc.ca/objetstoilette



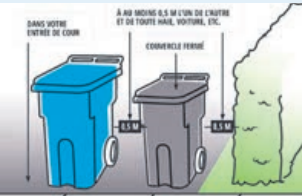
DÉGAGEZ LES BORNES D'INCENDIE

La Ville de Magog désire rappeler aux citoyens et aux entrepreneurs en déneigement qu'il est strictement interdit de déposer ou de souffler de la neige :

- Dans un rayon de 2 mètres du côté des sorties d'eau d'une borne d'incendie;
- Dans un rayon de 1 mètre des autres côtés de la borne.

Quiconque contrevient à cette réglementation est passible d'une amende.

Merci de nous aider à assurer la sécurité de tous!



PLACEZ VOS BACS ROULANTS DANS VOTRE COUR, PAS SUR L'ESPACE PUBLIC!

Pour ne pas nuire aux opérations de déneigement, les bacs de matières résiduelles ne doivent pas être placés dans la rue, sur le trottoir ou sur une

piste cyclable, surtout lors d'une tempête de neige.

Ceux-ci doivent être placés en bordure de rue sur la limite de votre terrain.

PRÉVENTION DES INCENDIES



CENDRES CHAUDES ET RAMONAGE

Chaque année au Québec, près de 140 bâtiments sont impliqués dans un incendie à la suite d'un mauvais entreposage de cendres chaudes.

Conseils de sécurité

- Les cendres chaudes doivent être déposées dans un contenant métallique avec un couvercle. Ce contenant doit être entreposé à l'extérieur sur une surface non combustible et loin de tout matériau combustible (mur de maison, plancher de galerie, abris temporaire, etc.).
- Les cendres peuvent être chaudes pendant 7 jours et elles peuvent dégager du monoxyde de carbone en tout temps.
- Les conduits des appareils de combustion au bois doivent être ramonés au minimum une fois par année et aussi souvent que nécessaire.

www.ville.magog.qc.ca/cpi

TRAVAUX PUBLICS



COMMENT GÉRER SON ÉLECTRICITÉ L'HIVER?

À faire avant l'hiver :

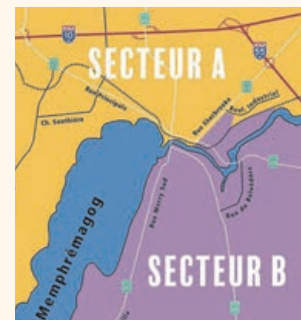
- Dépoussiérez vos plinthes électriques ou votre système de chauffage central.

Conseils pour mieux consommer :

- 1- Repérez les fuites d'air (calfeutrez les fenêtres et les portes peu étanches et installez des coupe-froid);
- 2- Chauffez efficacement (remplacez les thermostats mécaniques par des modèles électroniques programmables; vous pourriez ainsi économiser jusqu'à 10 % sur vos coûts de chauffage. Diminuez la température de 1 °C ou 2 °C dans les pièces inoccupées et fermez les portes);
- 3- Optez pour des ampoules à DEL;
- 4- Éteignez la lumière en quittant la pièce et fermez les stores et les rideaux la nuit;
- 5- Reportez l'utilisation des appareils énergivores les jours de grands froids, comme la sècheuse et le lave-vaisselle ou programmez-les hors des périodes de pointe, soit entre 9 h et 16 h.

www.hydroquebec.com/residentiel/mieux-consommer/hiver.html

ENVIRONNEMENT



COLLECTE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Pour consulter le calendrier des collectes ou encore pour connaître votre secteur, visitez le www.ville.magog.qc.ca/secteurs-collectes.

Déposez vos bacs en bordure de rue selon votre secteur (A ou B).

SÉANCES PUBLIQUES



SÉANCES ORDINAIRES

LUNDI 1^{ER} ET 15 FÉVRIER 19 H 30

Posez vos questions sur le fil de la publication en direct sur la page Facebook de la Ville de Magog ou par téléphone au 819 843-3333, poste 444.

Séances diffusées sur TVCOGECO (câble 3 / HD 555), Câble Axiom (câble 11 / numérique 111 / HD 711) et webdiffusées en direct sur la chaîne YouTube ainsi que la page Facebook de la Ville.

Vous êtes propriétaire? Vous pouvez maintenant consulter votre compte de taxes en ligne!

Inscrivez-vous dès maintenant au ville.magog.qc.ca/compte-taxes

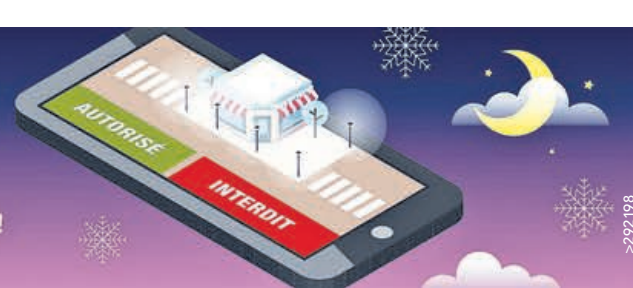


STATIONNEMENT HIVERNAL DE NUIT

Du 15 novembre 2020 au 1^{er} avril 2021

AUTORISÉ OU INTERDIT?

Abonnez-vous à l'alerte stationnement hivernal au magog.b-citi.com!



CULTURE, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE



RENOUVELLEMENT DES LICENCES POUR ANIMAUX

Date limite : **lundi 15 février**

Tous les gardiens d'animaux de compagnie déjà enregistrés auprès de la SPA de l'Estrie recevront par la poste leur avis de renouvellement.

819 821-4727

www.spaestrie.qc.ca



CONNAISSEZ-VOUS LE SERVICE 211?

Disponible partout au Québec, ce service téléphonique vous permet de trouver des organismes communautaires et des services dans votre région!

Le 211 Québec Régions c'est :

- Un service téléphonique d'information et un service de clavardage;

- Regroupant 10 000 ressources sociocommunautaires;
- Accessible 7 jours sur 7;
- Gratuit et confidentiel.

www.211quebecregions.ca

Composez le 211 sur votre téléphone

RESSOURCES POUR LES AÎNÉS

Saviez-vous qu'il existe des programmes pour les aînés? Le programme PAIR sécurise les aînés à domicile par un appel téléphonique quotidien.

819 843-8138 | www.cabmagog.com/programme-pair

Aîné-Avisé lutte contre la maltraitance, la fraude et l'intimidation envers les aînés en offrant différents outils d'information et de sensibilisation.

1 800 828-3344 | www.aineavise.ca

BIBLIOTHÈQUE MEMPHRÉMAGOG



CONFÉRENCE VIRTUELLE AU TEMPS DES « PILIERS DE LA TERRE » : BÂTIR UNE CATHÉDRALE

Mercredi 10 février, 18 h 30

Dans la France du XII^e et XIII^e siècle, bâtir une cathédrale comme Paris, Chartres ou Amiens, constituait une entreprise risquée et impliquait d'énormes ressources matérielles, humaines et financières. Découvrez pourquoi et comment des commanditaires éclairés et des artisans de haut niveau se sont lancés dans cette aventure, inventant des structures et des techniques dont la modernité reste pour nous un étonnement.

www.ville.magog.qc.ca/billets

CONSULTATION CITOYENNE



POUR VOUS, AVEC VOUS.
PARTICIPATION CITOYENNE

HAUTEUR DES BÂTIMENTS ET LOCATION À COURT TERME AU CENTRE-VILLE



Mardi 2 février, 19 h

Sur la plateforme Zoom

Incrivez-vous avant le vendredi 29 janvier au

www.ville.magog.qc.ca/consultation-centre-ville

ou au **819 843-3333, poste 336.**

COMMUNICATIONS



CONNAISSEZ-VOUS NOTRE PLATEFORME BCITI?

Portail interactif qui permet d'être connecté en tout temps avec votre municipalité et d'être informé en temps réel des plus récentes nouvelles et alertes.

Sur la plateforme, vous pouvez :

- Recevoir des alertes;
- Intégrer les activités et l'horaire des collectes à votre calendrier;
- Faire des requêtes ou des plaintes;

- Payer les espaces de stationnement qui fonctionnent avec des horodateurs.

L'application bciti est disponible dans l'App Store ou Google Play. Il vous suffit de sélectionner « Magog » parmi les villes participantes.

www.ville.magog.qc.ca/bciti



SERVICES EN LIGNE

Activités culturelles

- Acheter et réserver des billets : www.ville.magog.qc.ca/billets

Bibliothèque Memphrémagog

- Réserver des documents : www.ville.magog.qc.ca/bibliotheque

Carte de citoyen (renouvellement ou nouvel abonnement)

- Faire une demande : www.ville.magog.qc.ca/cartecitoyen

Constat d'infraction

- Faire un paiement : www.ville.magog.qc.ca/constats-infraction

Hydro-Magog

- Faire un paiement et facturation : www.ville.magog.qc.ca/hydro-magog

Permis en ligne

- Faire une demande : www.ville.magog.qc.ca/permis

Sports jeunesse et Club été

- Inscription : www.ville.magog.qc.ca/inscriptions

Service GO

- Plaintes et requêtes : www.gomagog.com

Taxes municipales

- Faire un paiement et accès au compte : www.ville.magog.qc.ca/paiement-taxes

Pour prendre un rendez-vous : 819 843-3333



EMPLOIS ÉTUDIANTS

Plusieurs postes disponibles pour l'été 2021

- Accompagnateur(trice) spécialisé(e)
- Animateur(trice) au Club été
- Sauveteur(teuse)

ville.magog.qc.ca/emplois-etudiants

Tu as jusqu'au 8 février pour postuler!

STATIONNEMENT HIVERNAL DE NUIT

Du 15 novembre 2020 au 1^{er} avril 2021

AUTORISÉ OU INTERDIT?

Abonnez-vous à l'alerte stationnement hivernal au magog.b-citi.com!



En 2021, la Ville de Magog vous offre une programmation bien-être!

JANVIER



On bouge!

FÉVRIER



Une dose d'amour

MARS



Prendre soin de soi
et de sa famille

AVRIL



Prendre soin de soi
et de ses animaux

MAI



On s'exprime!

JUIN



Le grand ménage

JUILLET



L'été, c'est fait
pour jouer!

AOÛT



On relaxe!

SEPTEMBRE



On s'active!

OCTOBRE



On bricole!

NOVEMBRE



Cocooning en famille

DÉCEMBRE



Jamais trop zen

Suivez notre page Facebook pour connaître tous les détails : facebook.com/magogculture